

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Gourdon  
**NADAILLAC DE ROUGE - Commune**

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE\_006\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Francis CHASTRUSSE.

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, STEPHANE PRUNIERE, CHRISTINE BOSREDON, FLORENCE LAFAGE, AGNES LEBRUN REDOULOUX

Représentés : TATIANA MIERMON représentée par Nathalie LEYDIS, JEAN-MARC PARJADIS représenté par Francis CHASTRUSSE

Absents et Excusés : AGNES EHRENFELD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, FLORENCE LAFAGE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Budget du lotissement las Bouffios 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif

Le budget mis au vote est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

***La section de fonctionnement***

- En dépenses : 104 796.28
- En recettes : 87 420.74

***La section d'investissement***

- En dépenses : 82 764.25
- En recettes : 83 972.78

RF Préfecture du Lot  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 08/04/2024 046-214602096-DE_006_2024-DE
--

**Pour un Total de :**

- En dépenses : 188 769.06

- En recette : 188 769.06

Pour Copie conforme à l'original

A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Francis CHASTRUSSE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an, que dessus.

Acte Rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024  
de faire, Francis Chastrusse



RF

Préfecture du Lot

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

046-214602096-DE\_006\_2024-DE